COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2009

Année 2009, Numéro 4

Conseil municipal

Présents :

- COURGNAUD Jackie
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PIGNOLET Didier
- PREVOT Thierry
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé avec pouvoir:

- FORTIER Eric

Absents excusés

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- PICARD Jean

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Délibération PVR Rue Hurpain et rue de Reipms

Prise en charge sinistre particulier

Loi sur l'eau

Réunnion bureaux d'études

Pharmacie

Déviation rue de Châlons

Station d'épuration

Panneau d'information

CLSH

Analyse d'eau

Remerciements

Secrétariat de Mairie

Le mot du Maire

Délibération pour application de PVR rue Hurpain et rue de Reims

Après renseignements pris auprès des services de l'équipement, le Maire informe le conseil Municipal que les réseaux concernant ces demandes de raccordement seront à la charge du demandeur étant donné que les réseaux sont à proximité des terrains à équiper et ne suscitent pas la mise en place de la PVR (participation voirie réseaux).

Prise en charge par la commune concernant sinistre à particulier

Le Conseil Municipal accepte le règlement de la partie franchise à régler pour un montant de 73,41 euros.

Loi sur l'eau

Le Maire informe qu'un rapport émanant du Cabinet C2E concernant la loi sur l'eau lui a été remis et qu'il en a fait part au cabinet d'architecte ATEBAT, qui devra s'assurer de sa conformité auprès des services de la DDA.

Ce rapport démontre la non affectation en cas de crue du futur espace commercial, avenue de la Gare.

Réunion avec les bureaux d'études

Après avoir exposé les diverses variantes concernant la réalisation des équipements primaires (assainissement, adduction d'eau, électricité, éclairage public, etc) pour pourvoir l'espace commercial, le Maire est chargé de procéder aux démarches pour la recherche d'un maître d'œuvre pour son exécution.

Pharmacie

Le Conseil Municipal félicite la Pharmacie pour son projet d'installation à la place de l'ancien Decor Home courant septembre.

Station d'épuration

Le Maire informe l'Assemblée qu'un contrôle des entrées et des rejets de la station d'épuration a été effectué pendant 24 heures avec prise d'échantillons par les services de la DDA.

Panneau d'information

Le déplacement du panneau du Conseil Général (situé sur la place de la Mairie) de quelques mètres permettra d'utiliser le quatrième espace pour les infos des Associations. Ce déplacement et sa remise en état seront réalisés à la charge de la Commune.

CLSH (Centre de Loisirs des Petites Canailles)

Il est évoqué la petite cérémonie émouvante de fin de centre. Avec une excellente participation cette année, le centre s'est très bien déroulé.

Comme chaque année, beaucoup de vêtements ont été oubliés par les enfants. Vous pouvez les récupérer en Mairie.

Analyse d'eau

L'analyse effectuée le 23 décembre dernier conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Remerciements

Aux habitants qui ont participé au fleurissement et qui ont joué le jeu du concours. Merci à vous tous.

Secrétariat de Mairie

Il sera ouvert tout le mois d'août aux jours et heures habituels.

Voici une esquisse de ce que pourrait être votre espace commercial prochainement.
(vue aérienne des silos Cohesis)

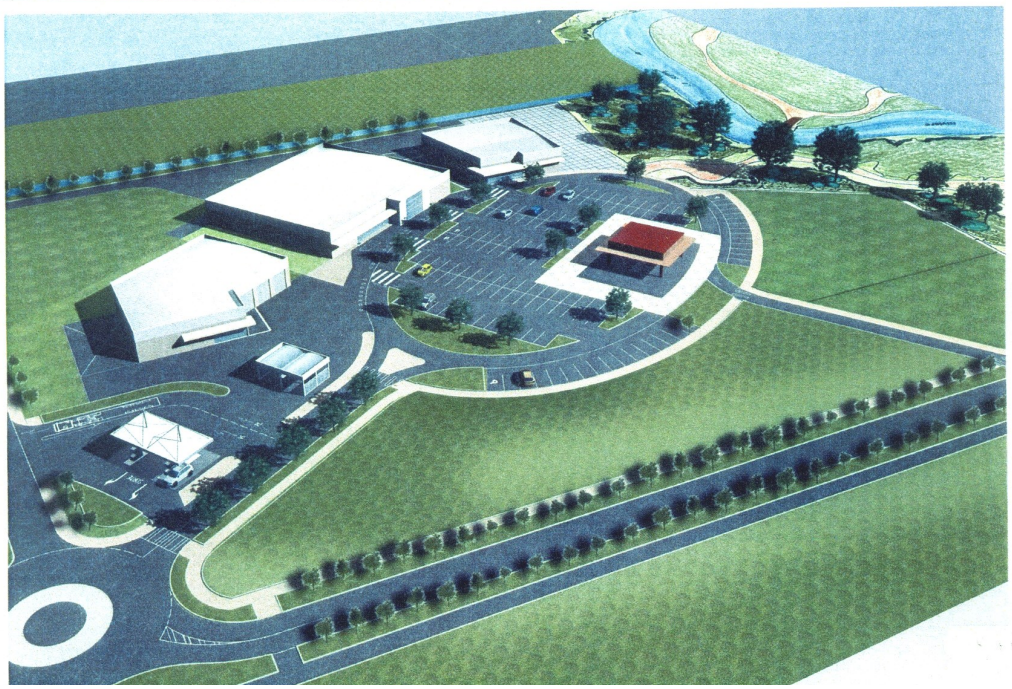

LE MOT DU MAIRE

Le point sur notre projet

Vous êtes nombreux à m'interroger sur l'état d'avancement du projet, et bien les travaux concernant les réseaux desservant la parcelle devraient être effectifs en fin d'année. Il s'agit des réseaux d'électricité, eau potable, assainissement, communication, éclairage public.

Pour réaliser ces réseaux, une consultation pour maîtrise d'œuvre a été lancée. Les travaux seront situés dans la rue du Pont Saint Médard, Avenue Nouvion, Avenue Boileau et rue de la Gare.

En ce qui concerne l'électricité la dépose de la ligne aérienne surplombant la parcelle sera exécutée et un bouclage de l'alimentation du futur espace commercial sera réalisé par une mise en liaison des transformateurs existants rue de la Gare et rue du Pont Saint Médard.

Pour l'assainissement, une canalisation avec 2 postes de refoulement sera installée permettant ainsi à la fois de desservir la parcelle et les riverains, et d'étendre le réseau jusqu'à la rue de Vouziers (passage à niveau) donnant ainsi au secteur du Bois de Bar et à la future zone d'activités (route de Vouziers), la possibilité d'être desservis prochainement.

Pour l'eau potable, il parait souhaitable de boucler le réseau avec un tuyau de diamètre important permettant d'assurer un approvisionnement sans faille aux usagers et en cas d'incendie (raccordement rue du Pont St Médard, avenue de la Gare, rue de Vouziers).

Ces travaux seront réalisés en respectant un maximum les espaces, la nature et les personnes. Des choix devront être faits et nous les ferons en s'attachant à préserver notre espace de vie le mieux possible pour l'avenir.

Vous voyez le choix de votre équipe municipale a su orienter ses décisions pour le court terme, décisions qui en plus profiteront à long terme au développement de la zone d'activités route de Vouziers.